

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP / 245 / T / 2017
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PRISON DE KARUZI**

Date de publication: 18/...7/2017

Date d'ouverture des offres: 17/...8/2017

Objet

1. Le Ministère de la Justice invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de construction de la prison de Karuzi .

Financement du marché

2. Le Ministère de la Justice a obtenu du Gouvernement du Burundi un financement appelé Budget Général de l'Etat, exercice 2017 pour la réalisation de différents projets. Une partie de ces Fonds sera utilisée pour les travaux de construction de la prison de Karuzi.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Avis d'Appel d'Offres Ouvert avec Publication Nationale (AAO) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché constituent un lot unique
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de quatre(4) mois. Les soumissionnaires peuvent proposer un délai plus court.
6. Les clauses du règlement Particulier de l'Appel d'Offres et celles des Clauses et Conditions du Marché sont les clauses du Dossier Type d'Appel d'Offres pour Passation des Marchés de Travaux, publié par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics du Burundi.

Conditions de participation

7. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les capacités juridiques, techniques et les financières nécessaires à l'exécution du marché.
8. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

9. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics sise au building dit "Grand Bureau" moyennant paiement d'un montant non remboursable de Cent mille Francs Burundais (100 000 FBU) à verser, sur le compte N° 1101/001- 04 ouvert à la BRB. Il peut être aussi consulté tous les jours ouvrables et pendant les heures de service au Ministère de la Justice.
10. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Personne Responsable des Marchés Publics, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 18.

Réunion d'information et/ou visite de site

11. Une visite guidée et des sites est prévue. Elle aura lieu en date du 01.1.8./2017 à partir de 12 heures 30min sur le site de Karuzi, en Commune de Karuzi ;

Présentation de l'offre

12. Les offres doivent être rédigées en langue française et au moyen des formulaires de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.
13. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie de soumission de deux millions de francs burundais (2.000.000FBU). Elle est sous forme de garantie bancaire ; le chèque certifié n'est pas accepté.
14. Les offres devront être soumises à la cellule de gestion et passation des marchés du Ministère de la Justice.
15. Les offres doivent être accompagnées d'un bordereau d'attestation d'achat du DAO par le paiement du montant de 100 000 FBU mentionné au point 9.
16. Les offres doivent être paginées et avoir une table des matières

Validité des offres

17. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

18. La date limite de dépôt des offres est fixée en date du 17.8/2017 à 09 heures locales..

19. Toute offre reçue après la date et l'heure limite de dépôt ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

20. Les offres seront ouvertes le même jour à 09 heures 30 minutes en présence des soumissionnaires qui le souhaitent et d'un représentant de la DNCMP, dans la salle de réunion sise dans le bâtiment de l'ex- Banque Populaire du Burundi (Avenue du 18 Septembre) au rez- de chaussée

Critères de qualification

21 Les exigences en matière de qualification sont spécifiées dans le Règlement particulier d'Appel d'Offres.

Fait à Bujumbura, le 12/07/2017

La Personne Responsable des Marchés Publics

